



DÉBOUCHÉS

Poursuites d'études

Bac Pro ASSP/SAPAT / DEAES

Insertion professionnelle

Assistant(e) maternel(le) /Auxiliaire
de puériculture /Animation

TARIFS

Possibilité de prise en charge d'une
partie par les OPCO des frais
d'hébergement et de restauration

Demi-Pension

630 euros l'année

Pension complète (internat)

1330 euros l'année



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité
Réfèrent handicap sur site pour
l'accessibilité pédagogique

CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance

(Niveau 3 RNCP 28048)

SOUS STATUT APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

Former des professionnels compétents pour assurer, en structure collective ou à domicile, l'accueil, l'éveil, l'éducation et le confort du jeune enfant ainsi que l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie.

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

24 semaines (840h) de formation théorique à la MFR-CFA en alternance avec une structure professionnelle (crèche, école maternelle, micro crèche) sur 2 ans
Début de Formation en Septembre

CONTENUS DE FORMATION /BLOCS DE COMPETENCES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- ▶ **Bloc 1** : Accompagner le développement de l'enfant
- ▶ **Bloc 2** : Exercer son activité en accueil collectif
- ▶ **Bloc 3** : Exercer son activité en accueil individuel

ENSEIGNEMENT GENERAL

- ▶ **Bloc 4** : Français et Histoire géographie, EMC
- ▶ **Bloc 5** : Mathématiques et Physique chimie
- ▶ **Bloc 6** : Education Physique et Sportive
- ▶ **Bloc 7** : Prévention Santé Environnement

80% de
réussite à
l'examen
en 2023

MODALITÉS D'EXAMENS

Le CAP AEPE est un diplôme de l'Education Nationale. L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation (épreuves écrites et orales). **Blocs de compétences** : chacun des blocs constitutifs du diplôme peut être validé indépendamment des autres. La validation de l'ensemble des blocs permet de valider le diplôme.

PRE-REQUIS/CONDITIONS D'ACCES

- ▶ Après une classe de troisième et être âgé de 15 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- ▶ Inscription définitive après entretiens individuels et la signature d'un contrat d'apprentissage
- ▶ Les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau 4 (Bac ou équivalent) ou 3 (CAP,BEP) sont exemptés des épreuves finales des enseignements généraux. La formation peut s'effectuer sur un an avec l'accord de l'employeur et du CFA.

LE + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Une pédagogie de projet
- ▶ Des interventions de professionnels
- ▶ Des travaux de groupes,
- ▶ Des infrastructures adaptées